## R H 7 C В IQU H Ħ R Z S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE MONTPELLIER SÈTE

## DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1

Vu l'arrêté du 5 février 2018 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE DE MONTPELLIER l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. GUILLAUMB DIURNO, né le 25 octobre 2000 à NARBONNE (011) en vue de son inscription à la formation conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des apritudes prévu par les textes réglementaires ;

est délivré à M. GUILLAUME DIURNO Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, spécialité Informatique

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont at au titre de l'année universitaire 2019-2020

Fait le 12 novembre 2020

Le titulaire

Le Directeur de l'IUT de Montpellier

La Rectrice d'Académie, Chancelière des universités



Sophie Béjean

/2020201904374

z

UMONTP 13676033

Philippe Augé

Mattéo Valenza